

MÉMOIRE
SUR
LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR L'ENVIRONNEMENT,
LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

Montréal

Présenté par M. Pierre R. Lachance, président directeur général
Conseil des Entreprises de Services Environnementaux

9 juin 2008



CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

DES ENTREPRISES TOURNÉES VERS L'AVENIR, FIÈRES DES SERVICES QU'ELLES RENDENT

INTRODUCTION

Le Conseil des Entreprises de Services Environnementaux (CESE) a été constitué en juillet 2003 afin de représenter les intérêts des entreprises privées directement impliquées dans l'exécution des services environnementaux au Québec.

Le CESE compte 49 sociétés-membres dont la liste apparaît en annexe. Leurs chiffres d'affaires annuels cumulé excèdent un milliard de dollars et elles emploient plus de 6000 travailleurs au Québec. Les membres du CESE sont des entreprises privées d'exécution de services environnementaux oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles et l'assainissement municipal, la gestion des matières résiduelles dangereuses et la gestion des sols contaminés sur l'ensemble du territoire du Québec.

Plus spécifiquement, en regard des questions qui intéressent la Commission, les membres du CESE effectuent environ 80 % des activités privées de collecte de matières résiduelles sous toutes ses formes, le transport, le tri et la valorisation des matières résiduelles de provenance municipale, des industries, commerces et institutions ainsi que débris de matériaux de construction, rénovation et démolition. Enfin, ils génèrent de l'énergie par le traitement des résidus en utilisant différentes technologies.

Les membres du CESE effectuent aussi le nettoyage industriel, collectent, et gèrent les matières résiduelles dangereuses d'origine industrielle, effectuent leur transport jusqu'à leur centres de transfert, de recyclage et d'élimination des résidus ultimes. Ces activités ne sont pas visées par la politique de gestion des matières résiduelles, ni par le plan directeur.

Le CESE et ses représentants remercient la Commission de les avoir invités. Ils sont très heureux d'avoir l'opportunité de vous exprimer leurs commentaires car le CESE est représentatif de l'intégration de toutes les étapes de la gestion des matières résiduelles. Les membres de notre regroupement agissent en effet à toutes les étapes de la gestion des matières résiduelles. Nous sommes fiers de la qualité des services que nous rendons et en conformité du principe de l'amélioration continue inscrit à notre code d'éthique, nous sommes tournés vers la mise en place de technologies modernes en vue d'assurer la plus grande satisfaction de nos clients, diminuer la production de GES et produire l'énergie, si nécessaire à notre société.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

À propos des résultats atteints depuis dix ans

Les changements de comportement dans la société demandent du temps. Pensons à des changements comme ceux associés au tabagisme ou au port de la ceinture de sécurité. Il aura fallu plus de vingt ans et encore, ce n'est pas gagné. Selon le CESE, on devrait être fiers des résultats atteints au Québec depuis une décennie et on devrait cultiver les messages positifs qui favoriseraient la motivation collective. Un travail colossal de planification et d'organisation a été accompli et il faut laisser le temps faire son œuvre. Ces travaux qui ont été effectués par les MRC et les Communautés métropolitaines pour en venir à développer leurs PGMR, puis le développement et la mise en place des programmes de financement permettant la réalisation de ces PGMR, ont accaparé la majeure partie de la période 1998-2008. En fait, ce n'est que tout récemment que les plans ont été acceptés et peuvent enfin, être mis en œuvre. Le projet de plan directeur soumis aux commentaires aujourd'hui est la concrétisation du plan de l'agglomération de Montréal encadré par le PMGMR de la Communauté métropolitaine. Selon le CESE, les résultats s'accroîtront de manière exponentielle au cours des cinq années à venir.



La poursuite des statistiques pour les statistiques

Aux yeux du CESE, la frénésie provoquée par la poursuite des statistiques risque de conduire à des décisions erronées et à des délais inutiles, sans parler des coûts additionnels. Il vaut mieux prendre un peu plus de temps et éviter d'avoir à faire marche arrière avec les effets de déception et perte de crédibilité. Il y a place pour les projets pilote, les essais et l'observation de l'expérience des autres. Pour être efficaces, des objectifs doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, et temporels. Montréal est sage de suivre cette théorie dans les échéanciers de ses projets.

La production de matières résiduelles est en hausse. Pourquoi?

La production de matières résiduelles par les consommateurs est d'abord fonction de leur consommation. Celle-ci résulte de la prospérité collective, d'une éducation défailante et d'éléments associés à la conception, la fabrication et la distribution des biens de consommation, par exemple, la durabilité des biens qui est diminuée pour en réduire les coûts de production, ou encore, la désuétude qui est de plus en plus accélérée par la vitesse des développements technologiques, la mode, etc. favorise le remplacement rapide de plusieurs équipements.

Il est très probable qu'une récession économique aurait des effets importants sur les décisions d'achats par les consommateurs. Les pratiques de réemploi, de récupération et de recyclage deviendraient courantes très rapidement. Mais personne ne souhaite que ces désastres nous frappent. Il faut donc compter principalement sur l'éducation, la sensibilisation par la communication. La génération montante jouera sans doute un rôle important. C'est grâce à ces outils que des progrès importants ont été accomplis au chapitre de la diminution du tabagisme ou du port de la ceinture de sécurité.

À PROPOS DU PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Notre premier commentaire spécifique portera sur la forme de la présentation du projet de plan. Ce document est complet tout en étant très facile à consulter. Son design graphique est remarquable ainsi que les photographies qui allègent les textes et les rendent plus accessibles. Les responsables de sa production méritent toute notre appréciation pour cette réalisation.

Pour le CESE, le plan directeur de l'agglomération de Montréal est très important. En effet, même si nos membres sont actifs dans l'ensemble du Québec, l'importance relative de Montréal au chapitre de la gestion des matières résiduelles est déterminante. De plus, au plan politique, le leadership de l'agglomération de Montréal au sein de la CMM est une réalité incontournable. En somme, ce plan directeur est susceptible d'influencer l'ensemble des villes qui composent la CMM et au total, il s'agit en gros, de 50% de la population du Québec, donc de 50% des matières résiduelles du Québec.

Voilà pourquoi le CESE a participé aux travaux de la CMM et à des travaux comme ceux du comité des partenaires de Montréal.

Le CESE a adopté un cadre de positionnement qui touche toutes les facettes de la gestion des matières résiduelles et qui incorpore sa mission propre.

Le recyclage des matières ne doit pas faire perdre de vue l'existence d'un grand potentiel de valorisation autre que le recyclage des matières. La valorisation des matières organiques ainsi que la recherche de moyens de valoriser les résidus ultimes rejoignent les préoccupations de tous en raison de la poussée fulgurante de la valeur de l'énergie sous toutes ses formes. Le développement des technologies de valorisation énergétiques optimales devient une clef du futur.

Partant des techniques en place, avec l'évolution des technologies, les LET deviennent des cellules de production d'énergie verte à prix compétitif. L'encouragement de cette production incitera simultanément à la captation du maximum possible de biogaz valorisable réduisant d'autant les émissions de GES. Les autres technologies feront progressivement leur place dans le marché. Déjà, le tri-compostage a effectué des percées en divers endroits du Québec et de nouveaux projets verront le jour incessamment à ce chapitre.



LA VISION DU CESE

Compte tenu de l'épuisement appréhendé et de la cherté croissante des matières premières et des ressources énergétiques, le CESE appuie les efforts de tous les intervenants ainsi que les programmes qui visent :

- l'éducation et la sensibilisation de la population à une consommation réfléchie, à des choix éclairés, au réemploi et à l'engagement individuel et collectif envers la récupération de toute matière valorisable.
- la réduction à la source par les manufacturiers et importateurs, des emballages injustifiés ainsi que la réutilisation des contenants lorsque celle-ci est préférable au recyclage des matériaux.

Quant à eux, les membres du CESE ont pour mission de servir leurs clients municipaux, industriels, institutionnels et commerciaux ainsi que les entreprises de construction, rénovation et démolition, de manière efficace et efficiente tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de la société définis par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ce sont ces entreprises qui peuvent le mieux servir la société par des coûts et des performances optimaux grâce aux mécanismes d'appels d'offre en contexte concurrentiel.

Leurs activités leur ont conféré une connaissance terrain et une expertise poussée de la logistique et des technologies possibles qui leur permettent de proposer la vision suivante de leurs activités dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E

- La collecte, le transport et le tri de toutes matières résiduelles valorisables et leur transformation en matière secondaire utilisable, incluant les matières putrescibles pour le compostage, correspondant à une demande dans le marché.
- L'élimination sécuritaire des résidus et le développement concurrentiel et progressif de technologies appropriées permettant l'extraction de l'énergie qu'ils contiennent.

À PROPOS DES CHOIX DE TECHNOLOGIES D'ÉLIMINATION

Il convient d'abord de se rappeler que depuis la nuit des temps, l'enfouissement des déchets a été privilégié pour des motifs évidents de bas coût, de simplicité d'exécution et de disponibilité d'espace relativement abondant. En comparaison des dépotoirs d'autrefois, l'enfouissement moderne n'a plus rien de commun. De plus, aucune autre solution ne peut répondre immédiatement au besoin d'éliminer ce qui n'est pas recyclable ou compostable. Des délais considérables sont requis en vue de développer des alternatives et pendant ce temps, les technologies de protection de l'environnement s'affinent alors que les coûts des nouvelles technologies augmentent.

L'adoption du *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, réclamé pendant longtemps par l'industrie pour que les conditions soient uniformes entre les divers lieux d'enfouissement, a été un tournant majeur. Il faut

noter que lorsque le *Règlement* sera entré en vigueur en totalité en 2009, tous les sites d'enfouissement du secteur privé seront conformes aux normes réglementaires.

Mais au-delà des exigences du *Règlement*, les propriétaires de lieux d'élimination continuent leurs travaux de développement technologique en vue de valoriser les résidus et en transformer le plus possible en énergie puis assurer l'élimination sécuritaire des résidus ultimes.

Nous croyons que l'avenue la plus prometteuse quant aux choix technologiques d'élimination du futur consiste à favoriser l'évolution progressive de technologies adaptées à leur contexte dans les installations existantes. L'enfouissement n'est pas contre les nouvelles technologies. Il en est le précurseur. Ses forces et ses faiblesses sont connues, ainsi que les solutions à ses faiblesses.

L'implantation de projets de nouvelles technologies devra recevoir l'accord de la population et le syndrome «pas dans ma cour» risque fort de jouer.

Le Québec doit faire face à des besoins de capitaux gigantesques de manière urgente pour ses ponts, viaducs, routes, hôpitaux, résidences de personnes âgées, écoles, réseau d'aqueduc et d'égouts. Les citoyens se sentent déjà trop taxés et les besoins de fonds d'opération pour la sécurité publique, les services de police, le personnel hospitalier, etc. sont énormes. La décision d'investir un milliard de dollars et plus dans la gestion des matières résiduelles doit relever d'un choix de société. Mais bien d'un choix; non pas d'une seule option.

De toute manière, il ne faut pas se leurrer, quelle que soit la source du financement, ce sont les contribuables et leurs descendants qui devront acquitter la dette.

Nous croyons qu'il est plus réaliste de continuer l'amélioration des infrastructures existantes et de poursuivre leur conversion en parcs environnementaux de valorisation et de production d'énergie. Le complexe St-Michel n'est-il pas un prototype remarquable de cette évolution.

LES MATIÈRES ORGANIQUES

L'hypothèse de la production de compost avec la totalité des matières putrescibles au Québec priverait d'autres installations de la ressource permettant la production de l'énergie. Deux thèses se confrontent présentement : l'une voudrait interdire toute élimination de matière organique pour en faire du compost et l'autre veut convertir toute la matière organique en énergie par la captation et la valorisation des gaz, la méthanisation ou d'autres procédés technologiques.

Selon le CESE, il ne faut pas chercher la solution magique qui conviendra partout. Le marché est parfaitement suffisant pour permettre la coexistence de plusieurs technologies dans un cadre de saine concurrence. La complémentarité et l'adaptabilité de ces technologies permettront de satisfaire les particularités et les exigences régionales.

De plus, cette approche pluraliste est sans contredit celle qui stimulera le plus les entrepreneurs à trouver de nouvelles avenues de plus en plus satisfaisantes.

Les usines de tri-compostage offrent une alternative de valorisation capable de répondre à certains besoins

et le développement de cette technologie lui permet d'effectuer des percées dans plusieurs marchés.

Les cellules de digestion anaérobie de matière organique permettent la production d'énergie avec un meilleur taux de récupération des gaz. Cependant, des coûts d'infrastructures importants viennent s'ajouter, sans aucun gain significatif justifiant ces investissements si on ne prévoit pas une autre technologie pour l'élimination des résidus ultimes.



LA RÉGIONALISATION – UNE CONTRAINTE À LA LOGIQUE

La thèse de la responsabilisation des citoyens en rendant obligatoire l'élimination des résidus de leur matières résiduelles à l'intérieur du territoire de leur MRC laisse sceptique. Deux importants LET capables de contribuer à satisfaire les besoins de la grande région métropolitaine sont situés aux limites externes de la CMM. Si la logique géographique et économique milite en faveur de leur utilisation, la limite géographique n'est-elle pas un obstacle artificiel? Le CESE a effectué une analyse des besoins d'espace pour l'élimination des matières résiduelles ultimes (vg : après atteinte des objectifs de la politique québécoise 1998 – 2008) et cette étude concluait que les LET de la périphérie de la CMM pouvaient suffire à satisfaire ses besoins à condition que les autorisations soient accordées avec un délai suffisant (mémoire sur le site Internet du CESE).

Un virage important commence à s'effectuer en faveur de la conversion progressive des LET de la périphérie de la CMM en parcs environnementaux de valorisation et de génération d'énergie par des technologies de plus en plus sophistiquées. Est-il raisonnable, dans ce contexte, d'entreprendre un processus de plusieurs années pour tenter de justifier une nouveauté avant qu'elle ne soit éprouvée et que ses coûts de réalisation n'aient été étudiés sérieusement?



INCLURE L'INDUSTRIE PARMİ LES INTERVENANTS

À chaque fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons offert notre collaboration en vue de participer aux travaux et aux processus consultatifs relatifs à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, nous avons été conviés et nous avons participé à la table des partenaires de Montréal, à un comité de la CMM. Nous savons aussi que quelques MRC ont demandé l'avis des entrepreneurs au sujet de leur PGMR. Mais au net, nous estimons que la société québécoise se prive encore d'une expertise importante, celle de ceux qui font le travail et qui leur offrent de partager cette expertise gratuitement.

La CMM a recommandé la mise en place d'un comité conjoint regroupant des représentants du MDDEP, des grandes CM ainsi que des deux associations municipales afin d'élaborer les critères d'un programme d'infrastructures pour les équipements et technologies de traitement des matières organiques et des résidus ultimes. Nous croyons que l'industrie devrait y être représentée.

COMMENTAIRES PAR SECTION

1. Informer la population

Informar et sensibiliser suppose des programmes de communications majeurs car on veut modifier des comportements humains.

Mobiliser pour faire augmenter la participation. À terme, ces mesures ne parviendront pas à mobiliser le noyau de résistance et lorsqu'il n'y aura plus de risque important de pénaliser ceux qui sont de bonne foi, des mesures de contraintes deviendront nécessaires.

Les OBNL du secteur de l'économie sociale peuvent être un bienfait. Elles ont cependant leurs limites. Des entreprises commerciales déguisées en OBNL peuvent faire une concurrence déloyale qui aura, à terme, un effet démoralisant et destructeur pour les investisseurs privés.

2. Pour une consommation plus responsable de nos ressources

Informar, sensibiliser, éduquer et faire réfléchir à cette question sont des méthodes de modifier les comportements humains. La communication professionnelle qui est souvent à l'origine d'achats impulsifs peut être utilisée pour ces fins également. Instituer des concours et reconnaissances sont aussi des moyens à favoriser.

3. Le réemploi

Le CESE reconnaît que les entreprises d'économie sociale (EES) peuvent avoir une place utile et bénéfique dans la société, particulièrement dans la gestion des matières résiduelles. Cependant, les remarques formulées au sujet des abus du système par le déguisement d'entreprises commerciales en OBNL doivent être prises au sérieux et des cadres clairs et précis doivent être établis pour définir les caractéristiques obligatoires de ces entreprises. Elles doivent aussi être inspectées et vérifiées afin de confirmer leur conformité aux exigences.

En somme, le CESE endosse les sept mesures de soutien de l'action des entreprises d'économie sociale. Mieux, les membres du CESE examineront ces programmes et évalueront les possibilités de leur apporter leur appui.

4. Les matières recyclables

Quant on songe à la jeunesse des programmes de récupération et recyclage, et qu'on considère que les outils convenables ont été mis à la disposition des citoyens au cours des dernières années, les performances sont excellentes. Le moral collectif et l'enthousiasme pour aller plus loin serait favorablement affecté par la reconnaissance de ce haut niveau de performance plutôt que la culpabilisation qui découle du constat que tel ou tel objectif n'a pas été atteint.

Le CESE endosse encore ici les mesures proposées. Nous désirons cependant insister sur la nécessité de considérer le tri comme une activité industrielle qui doit être axée sur l'excellence opérationnelle et la qualité des produits qu'elle offre au marché. La rentabilité et l'efficacité de ces usines passe en outre par un approvisionnement stable de qualité uniforme permettant les ajustements techniques qui optimiseront la production.

5. Les matières organiques

Plusieurs membres du CESE fabriquent du compost à l'aide de différentes techniques et méthodes. Ils s'adressent à des marchés différents. D'autres préconisent plutôt la valorisation énergétique des matières putrescibles et considérant la cherté et la rareté relative de l'énergie ainsi que la croissance de son besoin; reconnaissons qu'il y a là une option défendable. Montréal affirme un besoin de l'ordre de 160 000 à 180 000 tonnes. Montréal semble bien réaliste des conditions de succès de la vente rentable de cette production (p.55)

Les membres du CESE, ici comme dans les autres activités de gestion des matières résiduelles, ont l'intérêt et l'expertise nécessaires pour fournir des services d'excellente qualité à la ville et ses citoyens. Nous sommes de plus persuadés que la concurrence résultant des processus d'appels d'offre garantit aux citoyens les meilleurs coûts possibles.

Nous reconnaissons la sagesse de la ville dans son évaluation du délai requis pour la mise en place des processus qui permettront d'atteindre ses objectifs de compostage. Le CESE a toujours préconisé l'approche pas à pas en commençant par les mesures les plus simples et efficaces au meilleur coût en progressant vers des activités plus compliquées, moins efficaces et plus coûteuses. Le compostage est de celles-là à notre avis.

6. Les boues résiduaires

Le CESE est en accord avec le projet d'étude visant à identifier les applications et les méthodes appropriées pour élargir les utilisations des boues.

7. Les résidus domestiques dangereux

Le CESE, dont plusieurs membres sont des spécialistes de la gestion des matières dangereuses résiduelles, ne saurait être plus d'accord avec la sensibilisation des citoyens aux mesures de prudence à mettre en pratique tout particulièrement avec les matières dangereuses entreposées dans leurs cabanons ou sous les évier et ailleurs dans les maisons. Certes, des dangers d'incendies existent mais aussi des intoxications causées par des substances dont les gens ne savent même pas qu'elles sont toxiques.

Les mesures proposées paraissent raisonnables au CESE.

8. Les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants

Plusieurs membres du CESE exploitent des installations de tri, recyclage de matériaux et d'élimination des résidus ultimes conformes à la réglementation. Au cours des derniers mois, ces entreprises ont commencé des projets d'investissement très considérables en vue de se conformer aux nouveaux règlements. Aussi, nous apprécions et nous encourageons les mesures envisagées par la ville à l'égard du traitement de ces matières dans les centres privés.

9. Les résidus ultimes

Les LET privés de la région de Montréal sont gérés par des membres du CESE. Ils sont exploités en conformité de la réglementation la plus récente et sont en mesure d'assurer la protection de l'environnement et de la santé à la satisfaction des autorités gouvernementales. Ces entreprises effectuent un travail essentiel en conformité de ce qui leur est demandé. Leur vision du futur converge avec celles exprimées par le plan directeur de Montréal pour ce qui est de développer de nouvelles façons de faire au fur et à mesure que des possibilités technologiques seront éprouvées et en fonction de la capacité à payer de leurs clients. On peut évoquer plusieurs projets à l'examen à travers le monde, mais il ne faut pas confondre ceux-ci avec des méthodes éprouvées pour traiter des volumes aussi importants que ceux de Montréal, à des coûts comparables aux coûts actuels.

Le CESE a déjà offert sa collaboration et celle de ses membres aux responsables de Montréal en gestion des matières résiduelles et nous réitérons cette offre de dialogue à la recherche des meilleures solutions pour Montréal.

La proposition évoquée en 9.2 reflète le type de progression vers de nouvelles méthodes que nous préconisons.



10. L'analyse du CIRAI

La gestion des matières résiduelles est en évolution accélérée et, comme dans tout système qui s'appuie sur des techniques et des technologies, la vitesse de l'évolution est reliée aux travaux effectués et chaque découverte devient la base d'une autre sinon de plusieurs autres. Voilà pourquoi nous croyons que des décisions trop engageantes pour un horizon trop lointain doivent intégrer des valves de sécurité pour faire place à la nouveauté qui apparaîtra dans 2 ans ...

Cela dit, l'outil utilisé par le CIRAI pourra être mis à jour pour tenir compte de ces développements futurs.

11. Les infrastructures

Le plan d'infrastructures dédiées à l'atteinte des objectifs de gestion des matières résiduelles paraît raisonnable et semble permettre au secteur privé de bonnes occasions d'apporter son concours à la réalisation de ces objectifs. Les ajustements de parcours pourront s'effectuer au rythme de la mise en place des éléments. Le CESE offre de nouveau sa collaboration pour toute réflexion qui pourrait être utile.

12. Le cadre réglementaire

Le CESE appuie le cadre proposé par le plan métropolitain. Cependant, la communication et la sensibilisation des citoyens seront essentiels car la surveillance du respect de ces interdictions risque d'être difficile et complexe.

Nous estimons que le plan respecte la prudence élémentaire en se donnant un délai pour établir un service de collecte porte à porte des matières putrescibles (31 déc. 2010).

Bravo pour la proposition d'uniformisation du vocabulaire et la publication du lexique de la gestion des matières résiduelles ainsi que la liste des abréviations. Cet outil nous paraît si utile et pertinent que le CESE en fera la diffusion auprès de ses membres.

13. Les ressources financières et l'échéancier

Les mesures proposées paraissent pertinentes et raisonnables. L'insistance sur l'importance des programmes de communication et sensibilisation rejoint d'emblée la préoccupation du CESE au plan des conditions de succès de la mise en œuvre du plan.

Bien entendu, nous continuons d'être préoccupés par l'ampleur des investissements publics envisagés. En termes absolus, nous ne sommes pas convaincus que la situation qu'on vise à corriger soit si catastrophique qu'elle justifie de tels capitaux et en termes relatifs, nous sommes soucieux de constater la liste des investissements urgents requis pour toutes les infrastructures au Québec. Qui doit arbitrer et déterminer le plus urgent. Qui doit se préoccuper de la somme de tous les fardeaux fiscaux de toutes formes?

Un plan ne doit pas être une bible mais un guide. Surtout dans un domaine aussi effervescent que la gestion des matières résiduelles présentement. Des ajustements peuvent s'avérer nécessaires au fil du temps en raison de nouvelles informations, nouveau procédés techniques, évolution financière, etc. La revue générale du projet ne permet pas de porter de jugement plus précis mais une opinion plus éclairée sera préparée et éventuellement transmise à la ville, dans un esprit constructif de dialogue continu.

14. Rôles et responsabilités

Le CESE se trouvait au nombre des 45 représentants des divers groupes qui composaient le comité des partenaires de Montréal pour les travaux préparatoires au plan directeur. Nous souhaitons maintenir notre liaison avec l'agglomération et ses représentants afin de cultiver un dialogue qui ne pourra qu'être fructueux face aux nombreux défis posés par la mise en œuvre d'un plan d'une telle envergure.

CONCLUSIONS

1. Le CESE croit que le processus consultatif démocratique suivi par les autorités de l'agglomération pour définir le plan directeur a donné des fruits de belle qualité. Nous sommes fiers d'y avoir participé.
2. Nous désirons souligner la qualité du document de référence. Sa qualité graphique, sa structure facile à consulter, sa photographie et bien entendu la qualité linguistique de ses textes en font un exemple remarquable de ce type de document.
3. Ce plan directeur converge très bien avec les orientations préconisées dans la vision de la gestion des matières résiduelles que le CESE a adoptée et présentée au cours des audiences de la Commission des Transports et de l'Environnement, le 14 février dernier.
4. La société québécoise, comme bien d'autres dans le monde, traverse une période d'adaptation de ses modes de gestion des matières résiduelles commencée vers 1990. La cherté et la rareté des matières premières et de l'énergie sont les moteurs déterminant de nombre de nouvelles orientations qui contribueront à la protection de l'environnement. Et le phénomène s'accélère.
5. Le travail phénoménal de planification et de structuration financière découlant de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008* commence à produire des résultats tangibles, maintenant que les outils sont disponibles à peu près partout. Les résultats en termes de production de matières secondaires iront croissant de manière spectaculaire au cours des prochaines années.
6. La production d'énergie à partir des résidus est une réalité dont la progression est moins visible, moins spectaculaire mais non moins importante. Les projets sont nombreux. De nouvelles technologies apparaissent en divers points du globe. Elles seront intégrées à nos mœurs au fur et à mesure que leur efficacité aura été éprouvée et que leurs coûts seront compatibles avec notre capacité à payer.
7. Nous avons commenté chacune des sections du plan dans notre mémoire et nous ne reprendrons pas nos commentaires positifs, point par point. Qu'il suffise de noter que l'ensemble du plan est bien pensé, correspond aux objectifs et au cadre du PMGMR et nous semble réaliste. Nous ne mentionnerons donc en conclusion que les aspects qui nous semblent soulever le besoin de pousser la réflexion davantage.
 - a. À propos des activités de sensibilisation et de communication. Oui, nous y croyons fermement. Ceci dit, un noyau de résistance ne changera ses habitudes que lorsque le risque des pénalités leur fera entendre raison. Nous sommes donc en accord avec des Règlements mais surtout avec leur application sérieuse, ce qui implique une surveillance suffisante.
 - b. Le CESE croit que l'économie sociale peut jouer un rôle utile dans la Société. Les OBNL ont cependant leurs limites et peuvent devenir des nuisances si elles excèdent les prérogatives qui leur sont propres. Elles peuvent alors devenir des nuisances aux entreprises privées en leur faisant une concurrence déloyale. Elles doivent être encadrées et respecter les règles qui les gouvernent.
 - c. Le CESE endosse en outre les sept mesures de soutien de l'action des entreprises d'économie sociale. Mieux encore, les membres du CESE examineront ces programmes et évalueront les possibilités de leur apporter leur appui.
 - d. Les centres de tri doivent être exploités sur la base de la performance, de l'excellence opérationnelle, de l'efficacité et de la qualité de leur production pour être en mesure de développer des relations stables avec leur marché et offrir des approvisionnements réguliers de qualité.
 - e. Le CESE estime que le marché offre plusieurs possibilités d'utilisation des matières putrescibles. Aussi, nous préconisons l'approche prudente et progressive en commençant par les méthodes les plus simples et efficaces puis en progressant vers des activités plus complexes et coûteuses.

- f. Les analyses du CIRAIG apportent un éclairage précieux et objectif aux choix parmi les options offertes. Le processus devra être actualisé périodiquement pour tenir compte des nouvelles informations, découvertes, progrès technologiques etc.
- g. Le CESE continue d'être préoccupé par l'ampleur des investissements en cause. En termes absolus, nous ne sommes pas convaincus que la situation qu'on vise à corriger soit si catastrophique qu'elle justifie de tels capitaux et en termes relatifs, nous sommes soucieux de constater la liste des investissements urgents requis pour toutes les infrastructures au Québec.
- h. Un plan ne doit pas être une bible et des ajustements peuvent s'avérer nécessaires au fil du temps en raison de nouvelles informations, nouveau procédés techniques, évolution financière, etc.
- i. La revue générale du projet ne permet pas de porter de jugement plus précis mais une opinion plus éclairée sera préparée et éventuellement transmise à la ville, dans un esprit constructif de dialogue continu. La revue de 2013 nous apparaît d'une grande sagesse.

Le CESE se trouvait au nombre des 45 représentants des divers groupes qui composaient le comité des partenaires de Montréal pour les travaux préparatoires au plan directeur. Nous souhaitons maintenir notre liaison avec l'agglomération et ses représentants afin de cultiver un dialogue qui ne pourra qu'être fructueux face aux nombreux défis posés par la mise en œuvre d'un plan d'une telle envergure.

Pierre R. Lachance

Président – directeur général



TABLEAU DES MEMBRES DU CESE

9 JUIN 2008

BFI /UTL inc.	Kelly Sani-Vac inc.
Biogénie Inc.	Laidlaw Bulk Carriers inc.
Camille Fontaine et fils	Multi-Recyclage inc.
Campor inc.	RCM Environnement inc.
Chemtech Environnement Inc	Recubec Inc
Clean Harbors Québec	Roland Thibault inc
Comporec inc.	RSR Environnement Inc
Compo-Recycle inc	Safety-Kleen Canada Inc
CRI Environnement	Sani-Eco Inc
EBI inc.	NI Récupération
Écolocycle Inc.	Sanitaire Lac Mégantic inc.
Ecolosol inc	Newalta
Enfoui-Bec Inc.	Secra inc.
Enlèvement de déchets Bergeron inc	Services environnement AES Inc
Entreprises environnementales Pierrefonds inc.	Services environnementaux Lachute inc
Environnement St-Laurent inc	Service Matrec inc
Excavation Dolbeau inc	Services Sanitaires DF de Beauce Inc.
Groupe Campor inc.	Services sanitaires Denis Fortier Inc.
Groupe Cintec	Solva-Rec Inc
Groupe TIRU	Stablex Canada Inc.
GSI Environnement Inc.	Théolis Transport inc.
Horizon environnement inc.	Transport Rollex Ltée
J-M Langlois inc.	Veolia – Services à l’environnement – Services industriel
Terrapex Environnement	Veolia – Services à l’environnement – Matières résiduelles
	WM Québec inc.



CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

4385, rue St-Hubert
Montréal (Qc) H2J 2X1

Téléphone : 514 523-8222
Télécopieur : 514 523-8232

www.cese.ca